

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 23 mai 2019 à 19h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Mme Chantal Primeau, adjointe administrative à la direction générale et greffe

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2019-05-237 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mai 2019

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour :

6.1 Travaux de décontamination du surpresseur Saint-Féréol

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 23 mai 2019 comme suit:

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mai 2019

2. Règlements

2.1 Adoption du règlement numéro 436-2019 relatif au contrôle intérimaire concernant les usages et l'entreposage dans la zone I2 du règlement de zonage numéro 395-2016

2.2 Adoption du règlement numéro 438-2019 remplaçant le règlement sur les nuisances numéro 322-2009 (RMH 450-2019)

2.3 Adoption du règlement numéro 439-2019 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 317-2009 (RMH 110-2019)

2.4 Adoption du règlement numéro 440-2019 constituant un Conseil local du patrimoine

3. Ressources matérielles et immobilières

- 3.1 Les Équipements Lourds Papineau Inc. : contrat pour l'acquisition d'un camion porteur neuf (2020) de marque Western Star 6 roues avec équipements de déneigement
- 3.2 Tessier Récréo-Parc : acquisition de 2 sièges parent-enfant dans le cadre du projet de réaménagement du Parc Émile

4. Ressources humaines

- 4.1 Nomination de Mme Anne-Josée Beaudoin à titre de responsable des bâtiments municipaux

5. Service des loisirs et vie communautaire

- 5.1 Cercle des fermières de Les Cèdres : demande de lettre d'appui au Programme « Nouveaux Horizons pour les aînés du Gouvernement du Canada »
- 5.2 Quais 4 saisons : acquisition, installation et livraison d'un quai flottant de sport nautique sans moteur
- 5.3 Enveloppe budgétaire pour l'installation des tables de ping-pong

6. Service des services techniques et travaux publics

- 6.1 Travaux de décontamination du surpresseur Saint-Féréol (**POINT RETIRÉ**)

Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2019-05-238 Adoption du règlement numéro 436-2019 relatif au contrôle intérimaire concernant les usages et l'entreposage dans la zone I2 du règlement de zonage numéro 395-2016

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le 9 avril 2019 en vertu des pouvoirs prévus aux articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement numéro 304-11-2019 concernant la modification de son plan d'urbanisme de façon à préciser les conditions d'implantation dans le Parc régional industriel sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE conformément aux articles 111 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité des Cèdres peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

ATTENDU QUE le 14 mai 2019, la Municipalité des Cèdres a signifié son intention d'adopter un règlement de contrôle intérimaire en vue de contrôler l'implantation des usages et des constructions dans la zone I2, tel qu'identifié au règlement de zonage numéro 395-2016, jusqu'à ce que l'exercice de réflexion encadrant sa planification soit complété;

ATTENDU QUE la zone I2 est identifiée à titre d'îlot déstructuré au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et qu'elle est située dans un secteur stratégique à proximité de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer le développement de cet îlot déstructuré dans son plan d'urbanisme par l'implantation d'un Parc régional industriel;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 mai 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 mai 2019;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 436-2019 relatif au contrôle intérimaire concernant les usages et l'entreposage dans la zone I2 du règlement de zonage numéro 395-2016

QUE le texte du règlement numéro 436-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-05-239 Adoption du règlement numéro 438-2019 remplaçant le règlement sur les nuisances numéro 322-2009 (RMH 450-2019)

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant les nuisances;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 mai 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 mai 2019;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 438-2019 remplaçant le règlement sur les nuisances numéro 322-2009 (RMH 450-2019)

QUE le texte du règlement numéro 438-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-05-240 Adoption du règlement numéro 439-2019 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 317-2009 (RMH 110-2019)

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant les nuisances;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 mai 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 mai 2019;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 439-2019 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 317-2009 (RMH 110-2019)

QUE le texte du règlement numéro 439-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-05-241 Adoption du règlement numéro 440-2019 constituant un Conseil local du patrimoine

ATTENDU les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 mai 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par M. Serge Clément;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 mai 2019;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 440-2019 constituant un Conseil local du patrimoine.

QUE le texte du règlement numéro 440-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-05-242 Les Équipements Lourds Papineau Inc. : contrat pour l'acquisition d'un camion porteur neuf (2020) de marque Western Star 6 roues avec équipements de déneigement

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 2 mai dernier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 22 mai 2019;

ATTENDU QU'une seule soumission fût déposée;

ATTENDU la conformité de la soumission;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un camion porteur neuf (2020) de marque Western Star 6 roues avec équipements de déneigement à Équipements Lourds Papineau Inc. au coût de 249 376.80\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 422-2018.

Adopté à l'unanimité

2019-05-243 Tessier Récréo-Parc : acquisition de 2 sièges parent-enfant dans le cadre du projet de réaménagement du Parc Émile

ATTENDU les travaux d'aménagement en cours au Parc Émile;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique de gestion contractuelle ainsi que la Politique d'acquisition de biens et services;

ATTENDU la recommandation du Comité des Parcs et réseau cyclable;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission numéro 31210 de Tessier Récréo-Parc pour l'acquisition de deux sièges parent-enfant au coût total de 3 596\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 437-2019.

Adopté à l'unanimité

2019-05-244 Nomination de Mme Anne-Josée Beaudoin à titre de responsable des bâtiments municipaux

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-546 relative à la démission de M. André Deschambault à titre de responsable des bâtiments municipaux et sa réintégration au poste de concierge des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la période intérimaire de M. Deschambault à titre de responsable des bâtiments municipaux est échue;

ATTENDU la nécessité d'assurer une relève au niveau des bâtiments municipaux;

ATTENDU les compétences de Mme Anne-Josée Beaudoin;

ATTENDU les recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE M. Deschambault assure les tâches de responsable des bâtiments municipaux jusqu'à l'entrée en poste de Mme Anne-Josée Beaudoin;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE NOMMER Mme Anne-Josée Beaudoin à titre de responsable des bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail de Mme Anne-Josée Beaudoin, et ce selon les conditions intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-05-245 Cercle des fermières de Les Cèdres : demande de lettre d'appui au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés du Gouvernement du Canada

ATTENDU l'appel de propositions 2019-2020 du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - volet communautaire;

ATTENDU les objectifs du programme;

ATTENDU QUE le Cercle des fermières de Les Cedres désire déposer une demande de subvention pour l'achat d'une piqueuse afin de confectionner des courtpointes spécialisées pour la Maison des soins palliatifs;

ATTENDU la demande d'appui du Cercle des Fermières;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE SIGNER une lettre d'appui au Cercle des Fermières de Les Cèdres dans le cadre de leur demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - volet communautaire.

Adopté à l'unanimité

2019-05-246 Quais 4 saisons : acquisition, installation et livraison d'un quai flottant de sport nautique sans moteur

ATTENDU la pertinence d'acquérir un quai flottant pour les sports nautiques non motorisés au quai municipal ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique de gestion contractuelle ainsi que la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission numéro 1497 de Quais 4 saisons pour l'acquisition, l'installation et la livraison d'un quai flottant de sport nautique sans moteur au coût de 11 966.80\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-05-247 Enveloppe budgétaire pour l'installation des tables de ping-pong

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-440 autorisant l'achat de 2 tables extérieures de ping-pong;

ATTENDU QUE ces plateaux de jeux doivent être installés sur une dalle de béton;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ALLOUER une enveloppe budgétaire de 6 560\$ (taxes en sus) pour la construction de deux dalles de béton afin d'y installer les tables de ping-pong.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions aux citoyens

Début de la période : aucun citoyen présent

Fin de la période de questions : aucun citoyen présent

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2019-05-248 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h28.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans les dossiers municipaux appropriés sous la cote 105.120